



Programme SOLUS'



*Appel à Projets 2019*

## INNOVATION ET NUMERIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU DES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL

### Contexte et enjeux

---

Le secteur économique de l'Eau traite des problématiques de l'eau douce et eau potable en amont et en aval de la consommation. L'Eau est désormais une ressource rare, de qualité variable, et qui représente un enjeu au niveau des populations et des territoires. Il s'agit donc d'anticiper les enjeux futurs liés à l'Eau, au nombre desquels on peut citer les effets du changement climatique, les pressions et mouvements démographiques, les évolutions réglementaires, et de contribuer à une meilleure gestion quantitative et qualitative de cette ressource.

Le rapport ACCLIMATERRA « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine – Pour agir dans les territoires », issu des travaux du comité scientifique régional présidé par Hervé Le Treut, impulsé par la Région Nouvelle-Aquitaine, donne un éclairage sur ces enjeux et sur les scénarios du futur qui y sont liés.

[www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/acclimaterra-anticiper-pour-agir.html](http://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/acclimaterra-anticiper-pour-agir.html)

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en juin 2018 la Stratégie Régionale de l'Eau qui répond à 4 grandes orientations :

- Accompagner la maîtrise et l'optimisation de la consommation par l'innovation et les changements de pratiques
- Contribuer à la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire et à la gestion des risques naturels
- Préserver et restaurer les ressources en eau et les milieux aquatiques associés
- Développer et partager la connaissance.

Pour répondre à ces enjeux, la région Nouvelle-Aquitaine dispose de compétences fortes sur son territoire :

- un écosystème local entreprises-recherche-formation centré autour de Limoges, reconnu au plan national et international
- des compétences scientifiques, de formation supérieure, et de transfert de technologie à Bordeaux, Poitiers, Agen, Pau et La Rochelle
- des entreprises offreurs de solutions réparties sur l'ensemble du territoire régional, au nombre d'environ 300 TPE et PME (sans tenir compte des grands comptes en charge de la gestion des réseaux), et représentant 3 500 à 4 000 emplois, pour un chiffre d'affaires global d' 1 Milliard d'Euros.

Dans ce contexte, cet appel à projets s'inscrit dans les ambitions prioritaires du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté le 19 décembre 2016 : « encourager la transition écologique et énergétique » et « poursuivre et renforcer la politique de filières ». Il vise à encourager l'innovation pour réduire la consommation d'eau et les rejets dans les procédés industriels, grâce aux solutions proposées par la filière régionale d'entreprises offreuses de solutions.

## Objectifs et cadre de l'appel à projets

---

### Nature des projets

L'objectif de cet appel à projets est d'encourager, accompagner et soutenir les entreprises souhaitant engager des projets de recherche et développement de produits, d'équipements ou de services innovants, permettant d'adresser les deux problématiques suivantes :

- une problématique quantitative:  
=> *comment utiliser moins d'eau en ayant une gestion économe ?*
- une problématique qualitative :  
=> *comment optimiser l'utilisation de l'eau en fonction du niveau de qualité requis ?*  
=> *comment optimiser le couplage entre la destination industrielle de l'eau et le niveau de qualité de l'eau nécessaire ?*

L'utilisation de concepts, process et solutions numériques devrait permettre de répondre de manière plus efficiente et plus économique à ces deux problématiques, quantitative et qualitative.

Les montages collaboratifs avec d'autres acteurs régionaux (entreprises, laboratoires de recherche, centres de compétences tels que les plateformes et centres technologiques...) seront favorisés. Les clusters et pôles de compétitivité de la Région Nouvelle-Aquitaine peuvent être mobilisés en appui de ces démarches (1).

Les projets déposés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

1. avoir des retombées économiques sur le tissu économique régional,
2. représenter une alternative plus économique et plus écologique que les solutions existantes,
3. conduire à la mise en place effective d'une véritable innovation, grâce à l'apport du numérique.

### Cadre général :

Dans le cadre de cet appel à projets, le candidat bénéficiera d'une entrée unique pour l'instruction de son dossier de candidature et sera susceptible de bénéficier :

(1)Pour rappel, la définition du terme Collaboration Effective (règlement européen SA.40391) : collaboration entre au moins deux parties indépendantes l'une de l'autre visant à échanger des connaissances ou des technologies, ou à atteindre un objectif commun, fondée sur une division du travail impliquant que les parties définissent conjointement la portée du projet collaboratif, contribuent à sa réalisation, et en partagent les risques et les résultats. Une ou plusieurs parties peuvent supporter l'intégralité des coûts du projet et donc soustraire d'autres parties à tout risque financier. Les contrats de recherche et la fourniture de services de recherche ne sont pas considérés comme des formes de collaboration.

- d'un financement de la Région s'inscrivant dans le cadre de ses politiques notamment en faveur de la recherche et de l'innovation, du développement économique et de l'emploi (règlement RDI) ; les financements seront calculés dans le respect du Règlement d'Intervention des aides aux entreprises,
- d'un accès facilité à la recherche de financements européens,
- d'un accès facilité aux financements d'autres partenaires de la Région.

Cet appel à projets vise en priorité des développements de technologies ou de briques technologiques dont la mise sur le marché pourrait se faire dans un délai de 5 ans ou plus tôt, et en cohérence avec les objectifs affichés par les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Toutefois, les projets dont la maturité technologique ne permet pas une mise sur le marché dans ce délai seront analysés avec la même attention et orientés vers les dispositifs appropriés de la Région ou de ses partenaires. Plus généralement, d'éventuels dossiers qui ne correspondraient pas aux attendus de l'appel à projets feraient l'objet d'une réorientation vers des dispositifs plus appropriés.

#### Cibles :

Les cibles visées sont les entreprises « industrielles » (dont les IAA) implantées en Nouvelle-Aquitaine (siège social ou établissement) demandeuses de solutions d'amélioration de leur gestion de l'eau (sur les volets quantitatifs et/ou qualitatifs).

Le critère de taille n'est pas limitatif, cependant la taille de l'entreprise aura un impact sur les taux de financement qui pourraient être accordés.

Ces entreprises industrielles sont les porteurs de la demande d'aide régionale ; elles devront s'adresser à des offreurs de solutions spécialisés en gestion de l'eau pour bâtir ensemble un programme d'amélioration de leur process et de leurs consommations, à la fois exemplaire et significatif.

#### Thématiques d'innovation :

Les projets s'inscriront prioritairement dans des thématiques d'innovation telles que :

- Solutions fondées sur la nature
- équipements, monitoring et outils numériques pour une meilleure caractérisation et exploitation environnementales ; exploitation et traitement des « Datas »
- outils et méthodes permettant une meilleure connaissance du ou des marchés de l'Eau : aspects sociologiques, économiques, juridiques, réglementaires
- process et dispositifs de traitement des eaux (filtration, membrane....)
- maintenance et surveillance des installations et infrastructures par l'utilisation de systèmes de télésurveillance, d'équipements embarqués ou de drones
- surveillance et analyse des évolutions chimiques, biochimiques et bactériologiques
- procédés industriels de fabrication
- amélioration de la performance des composants & équipements (durabilité, qualité, protection anticorrosion, nouveaux matériaux, ...)
- actions visant à la réduction des prélèvements sur la ressource
- gestion patrimoniale des réseaux
- actions favorisant l'atténuation des effets, actuels ou attendus, du changement climatique (économies d'énergie, réduction des émissions de GES et des déchets dans le domaine de la gestion de l'eau)

- actions en faveur d'une économie circulaire (réutilisation des eaux usées traitées « re-use », recyclage et récupération, valorisation de l'énergie par récupération de calories Energie-Eau, etc.)
- procédés industriels de fabrication :
  - o monitoring et système de surveillance pour caractériser et piloter la gestion de la ressource
  - o traitement de l'eau pour un re-use
  - o équipements selon les usages
  - o Stockage
- amélioration de la performance des composants & équipements (durabilité, qualité, protection anticorrosion, nouveaux matériaux, ...)
- procédés favorisant l'atténuation des effets, actuels ou attendus, du changement climatique (économies d'énergie, réduction des émissions de GES et des déchets dans le domaine de la gestion de l'eau)
- procédés de valorisation de co-produits des particules présentes dans les eaux usées.

## Processus et critères d'instruction

---

Les candidatures seront examinées au cas par cas en fonction des retombées technologiques, économiques et environnementales pour le territoire régional.

Les candidatures feront l'objet d'une analyse par les services de la Région dans le cadre d'un comité technique d'orientation qui pourra consulter en cas de besoin et sous couvert de confidentialité des experts (notamment des techniciens des Agences de l'Eau).

Les technologies pouvant être mobilisées dans le cadre des projets déposés dans cet appel à projets sont aujourd'hui à des degrés de maturité très différents. C'est pourquoi le comité technique qui analysera les candidatures prendra en compte ces différences qui pourront se traduire, par exemple, par des propositions de développement technologiques plus ou moins proches du marché dans les propositions.

Les critères qui seront pris en compte lors de l'instruction sont notamment les suivants :

- participation à la dynamique régionale sur la filière Eau
- retombées économiques pour le territoire, à travers la création d'emplois, le chiffre d'affaires généré, la réalité du marché ;
- perspectives industrielles et commerciales ;
- avoir en priorité un contenu innovant (produit et/ou service) et une maturité technico-économique proche du marché
- favoriser un montage collaboratif du projet s'appuyant sur d'autres structures régionales (entreprises, laboratoires de recherche, Centre de Ressources Technologiques, pôles de compétitivité et clusters)
- effet de levier de l'aide sollicitée si tel est le cas au regard du projet et de la capacité financière de l'entreprise
- engagement des entreprises candidates dans des démarches RSE sera un point à considérer dans le cadre de la sélection (engagement à minima) :
  - Environnement : par exemple, mesurer et réduire son empreinte écologique en conduisant des actions sur 1 ou plusieurs axes (ressources, process, emballage, transport, cycle de vie, les énergies, le bâtiment...)
  - Social : par exemple, indicateur de politique sociale responsable : mode de recrutement et d'intégration, développement des talents, gestion des compétences, formation, QVT...

- Sociétal : par exemple, quelles actions avec les parties prenantes de l'entreprises (clients, fournisseurs, écoles, banques...) indiquant la prise en compte de leurs attentes, actions en faveur de la biodiversité...
- Economie : par exemple des indicateurs de croissance durable ou positifs, favoriser les filières locales, les synergies, la politique d'investissement, impact économique local...

Toute aide régionale mobilisée pour cet appel à projets sera conforme au règlement des aides aux entreprises qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine le 17 décembre 2018.

### Préparation et dépôt des candidatures

---

Pour les porteurs de projets souhaitant candidater, l'équipe de l'Unité Filières Vertes, en charge notamment du développement de la filière régionale Eau Gestion Industrielle peut les accompagner en amont de leur candidature (ingénierie de projets, identification de partenaires industriels ou académiques, ...) :

Contact / Services de la Région Nouvelle-Aquitaine :  
Gérard MAJEWSKI 05 55 45 00 40  
[gerard.majewski@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:gerard.majewski@nouvelle-aquitaine.fr)

Les candidats peuvent aussi mobiliser les clusters et pôles de compétitivité de Nouvelle-Aquitaine pour la préparation de leur dossier, la recherche de partenaires ou lors des phases de développement du projet, et notamment :

- le Pôle Environnement : Céline TEXIER [ctexier@pole-environnement.com](mailto:ctexier@pole-environnement.com)
- le Pôle Eco-Industries : Valentin MAGORD [v.magord@pole-ecoindustries.fr](mailto:v.magord@pole-ecoindustries.fr)
- Aquitaine Croissance Verte : Sophie Garin [sgarin@aquitaïnegrowth.com](mailto:sgarin@aquitaïnegrowth.com)
- Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique : Jean-François BERTHOUMIEU [clustereauclimat@gmail.com](mailto:clustereauclimat@gmail.com)

Les entreprises souhaitant candidater pourront s'adjoindre les compétences de laboratoires de recherche, centres d'expertise et structures de transfert de technologie ; sur demande des entreprises il pourra leur être adressé la liste, non exhaustive, des établissements situés en Nouvelle-Aquitaine.

Le dossier de candidature est composé :

- d'un courrier de demande de subvention à l'attention du Président du Conseil régional
- d'un dossier technico-économique détaillé du projet
- d'un calendrier prévisionnel du projet et des dépenses associées
- des pièces administratifs de l'entreprise (Kbis, Rib, CA, comptes certifiés de l'exercice précédent,...).

Dossier de candidature numérique à transmettre par courriel à :  
[aap\\_eau\\_industrie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aap_eau_industrie@nouvelle-aquitaine.fr)

**IMPORTANT** : La demande d'aide devra être faite avant tout démarrage des études et investissements.

Calendrier :

Date de fin de dépôt des candidatures :

1<sup>ère</sup> session : 4 septembre 2019

2<sup>ème</sup> session : 10 janvier 2020.